

**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE
À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**

Projet de Catégorie B (Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement)

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation d'un parc de 2 éoliennes d'une puissance totale de 6 à 12 MW sur le territoire de la commune de Fauvillers, le long de la N4, entre le village de Warnach et Strainchamps.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis requiert la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement et la tenue d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister. Ledit projet fera, en outre, l'objet d'une procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette réunion d'information du public se tiendra sous forme virtuelle, régie par l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10 décembre 2020.

Une présentation vidéo du projet sera disponible **du jeudi 10 juin jusqu'au vendredi 11 juin 2021** sur le site web www.aspiravi.be/fauvillers

Tout complément d'information pourra être obtenu pendant ces 2 jours auprès du demandeur.

Contact : Xavier Houdry, par téléphone au 0471/81.52.25 entre 8h00 et 17h00,
ou par mail à info@aspiravi.be

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, et de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études CSD sis Avenue des dessus de Lives 2, 5101 Namur

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé adressé à Aspiravi (à l'attention de Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke) une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard le 7 juin 2021. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne pourra consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris à la commune. La présentation sera aussi disponible à partir du 10 juin 2021 sur le site www.aspiravi.be/fauvillers.

Jusqu'au 28 juin 2021 inclus, toute personne pourra émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse, au Collège communal de Fauvillers (Place communale, 312, 6637 Fauvillers) et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke ou par mail à info@aspiravi.be

Contact:

Aspiravi : Xavier Houdry – 056/70.27.36 – info@aspiravi.be – Vaarnewijkstraat 17 - 8530 Harelbeke